

CONTACT

MARS 2017

Vol. 35
No 9

ISSN 0830 0084

AVENIR DE L'ÉGLISE DE ST-ANACLET

Le travail continue pour le Comité de sauvegarde de l'église de St-Anaclet. Des hypothèses sont envisagées pour assurer la pérennité de ce bien collectif et patrimonial. On se rappellera qu'au printemps 2016, un sondage et une consultation publique ont fait ressortir une orientation : **transformer l'église en un lieu multifonctionnel-communautaire en y maintenant des activités de culte.** La population tient à la conservation des éléments de patrimoine de l'église : l'architecture du bâtiment, le chœur, l'orgue et les vitraux. L'église devra poursuivre sa vocation, mais elle devra diversifier ses activités pour être au service des gens et des organismes du milieu.

Le Comité de sauvegarde a entrepris des démarches avec différents organismes et institutions pour réaliser **une étude de faisabilité des transformations envisagées.** Cette étude devra préciser des aspects techniques, financiers et humains tels que : les échéanciers, la description des travaux, les contraintes techniques, la réglementation, l'estimation des coûts, les partenaires du projet et autres. Les résultats de l'étude devraient être connus à l'automne 2017.

Claude Roy, marguillier et animateur du Comité de sauvegarde

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE

- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



L'ÉCOLE DES SOURCES DE SAINT-ANACLET COMPOSTE!

Depuis l'automne dernier, six classes de l'école des Sources de Saint-Anaclet ont implanté le compostage, une belle initiative qui repose sur l'engagement des enseignants, de la direction de l'école et la municipalité.

En développant la bonne habitude de composter à l'école, les 125 jeunes qui participent au projet pourront devenir des agents de changements pour leur communauté. Quand on sait que près de la moitié des ordures produites par une famille se trouve à être des matières qui pourraient être transformées en compost plutôt qu'enfouies, nous avons tous à gagner à suivre leur exemple!

Catherine Denis, géographe
Coordonnatrice en environnement
environnement@mrc-rn.ca



Des nouvelles des Léo...

Suite à la soirée « Information & recrutement » nous sommes fiers de vous annoncer la création d'un club Léo dans notre municipalité.

Nous avons recruté 10 membres

Les inscriptions sont toujours ouvertes, donc si vous êtes intéressés venez nous voir ...

Pour tout question:

Steve Gagné (président du club lions st-anaclet)

418 750-5130 ou gagne.steve@icloud.com



Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

DÉGUSTATION DE FROMAGES DU CLUB LIONS

C'est le samedi 1^{er} avril prochain à 19 h 30 que le Club Lions de Saint-Anaclet vous convie à sa traditionnelle dégustation de fromages qui se tiendra au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Cette dégustation sera suivie du populaire spectacle de lip-sync par des membres du Club et d'une soirée dansante animée par Claude Gagnon. Vente de vins et service de bar sur place.

Les billets sont déjà en vente au coût de 20 \$ auprès des membres du Club Lions. Pour plus d'infos et se procurer des billets, contacter Michel Simard au 418 723-4396.

MERCI MONSIEUR LE DÉPUTÉ

À chaque année, nous investissons sur notre réseau routier afin de le maintenir en bon état mais avec plus de 40 kilomètres en asphalte et 30 kilomètres en gravier, nous ne faisons qu'une petite partie de ce que nous souhaitons.

Il en coûte environ 100 000 \$ par kilomètre pour refaire le pavage et en moyenne, nous réussissons à faire moins de 1 kilomètre par année. En 2016, nous avons connu une année exceptionnelle côté investissement pour du pavage, nous avons fait un peu plus de 3 kilomètres.

Pour faire autant de pavage en une seule année, ça prend un coup de main et nous l'avons eu. Nous avons reçu une subvention de 80 000 \$ d'un programme du gouvernement du Québec et de 35 000 \$ grâce à notre député.

Grâce à cet investissement, nous pourrions consacrer sur d'autres sections de route pour les prochaines années et ça pour le bien-être de tous.

Un gros merci à notre député Harold Lebel.

Alain Lapierre

L'ESCRIME T'INTÉRESSE?

Le club d'escrime Les Pirates de l'est t'offre l'occasion d'une initiation aux combats à l'épée.

Si tu es âgé entre 7 et 14 ans, tu peux venir pour un essai gratuit le mercredi soir de 17 heures à 18 heures au Centre communautaire de St-Anaclet.

Pour plus d'information, tu peux prendre contact avec notre entraîneur Kenny Guimond (kennyescrime@hotmail.com ou 418 775-3712). Le coût de l'activité est de 100 \$ par session et l'équipement est fourni par le club et de plus! 20 % de rabais pour les membres d'une même famille.

La pratique de l'escrime permet de développer la confiance et le contrôle de soi, améliore la condition physique et permet d'avoir bien du plaisir! Que l'on soit sportif ou non!

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis 2012, nous distribuons 50 barils récupérateurs d'eau par année et nous désirons continuer encore cette année. Ceux et celles qui désirent obtenir un baril pour la somme de 25 \$ doivent téléphoner au bureau municipal pour en faire la réservation. Nous prenons les 50 premières réservations.

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanacllet.qc.ca

ou

du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel

Mise en page : Richard Ruest

Impression : Tendence Impression

Prochaine parution : Avril 2017

Tombée des articles : 20 mars 2017

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Saviez-vous que ???

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. De plus, la marche au ralenti de ceux-ci est interdite pendant plus de trois minutes, par période de soixante minutes.

Saviez-vous que ???

Si vous possédez un chien, celui-ci doit être enregistré auprès de la municipalité. Le coût de cette licence est de 18 \$/chien/année. À l'intérieur du périmètre urbain, le nombre maximal de chiens par unité d'habitation permis est de deux. Pour ceux situés à l'extérieur du périmètre, le nombre est de trois. Les chiens âgés de moins de 4 mois ne sont pas comptés dans le nombre.

Saviez-vous que ???

Si vous avez du bois de chauffage pour usage privé, vous devez l'entreposer dans la cour arrière seulement. Il doit être cordé et en aucun temps il ne peut être laissé en vrac sur votre terrain.

Saviez-vous que ???

Tout utilisateur d'un système d'alarme doit remplir et transmettre au secrétaire-trésorier de la municipalité le formulaire qui comprend plusieurs renseignements afin de l'ajouter au registre des systèmes d'alarme de la Municipalité.

Saviez-vous que ???

Vous pouvez retrouver une copie des règlements d'urbanisme ainsi que des dépliants sur les normes concernant les piscines et les bâtiments accessoires via le site internet de la Municipalité dans la rubrique affaires municipales en cliquant sur l'onglet « Règlements ».

Saviez-vous que ???

Vous pouvez effectuer une demande de permis en ligne via le site internet de la Municipalité en cliquant sur l'onglet « Services en ligne ».

Au plaisir,

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme,

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous,

Vous trouverez joint à ce Contact, le feuillet de la capitation pour l'année 2017. Merci à la municipalité de nous permettre de joindre cet envoi avec le Contact. Vous trouverez dans le document les états financiers de 2016 et ceux de 2015 pour permettre les comparaisons. Je vous demande d'analyser ces chiffres sérieusement. Nous avons dégagé un léger surplus grâce à nos activités de financement qui demandent énormément de travail. Si nous n'avions pas fait le concert avec l'Opéra de Rimouski, notre surplus aurait été de 184 \$. Remettre l'église en bon état selon le bilan de santé effectué par la municipalité il y a deux ans demande un investissement de plus de 300 000 \$. Comment voulez-vous que l'on puisse effectuer ces réparations avec les surplus que nous dégageons! De plus, les revenus de 2016 sont en baisse de 10 000\$ par rapport à 2015. Notre situation financière dans un futur proche n'est pas assurée.

Le comité qui œuvre à la sauvegarde du patrimoine bâti travaille très fort pour trouver les moyens financiers de faire une étude de préféabilité pour que notre église devienne à usage multifonctionnel. Lorsque cette étape sera faite, la population sera appelée à se prononcer pour la suite des choses. Encore trop tôt pour dire combien d'argent sera requis pour effectuer les modifications et cela ne couvrira sûrement pas le 300 000 \$ cité précédemment. À moins d'une prise de conscience sérieuse de la population ou l'avènement d'un miracle, il sera difficile de trouver les sous requis pour assurer la pérennité des bâtiments pour le futur.

Il n'est pas question de faire peur à la population, mais bien de voir la réalité qui nous attend collectivement. L'avenir nous appartient à tous et toutes et seulement la bonne volonté de la population de Saint-Anaclet dans son ensemble pourra permettre d'aller de l'avant. Il devient de plus en plus difficile de demander à ceux qui tiennent la Fabrique à bout de bras depuis longtemps d'en faire davantage.

Comptant sur votre support pour le bien commun.

Maurice Lepage, président, Fabrique de Saint-Anaclet

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

6 MARS

3 AVRIL

1^{ER} MAI

COURS DE GARDIENS AVERTIS

Comme chaque printemps, le Service des loisirs et de la culture organise une formation de gardiens avertis. Pour que celle-ci ait lieu, nous devons avoir un groupe de 12 à 15 jeunes âgés de 11 ans et +.

Cette formation se donnera soit le samedi ou le dimanche de 8 h 30 à 16 h 30 et le coût est de 48 \$. La date sera fixée dès que nous aurons le nombre d'élèves requis.

Pour infos et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-JEUX (5389).

KARATÉ

Le 23 janvier dernier, une délégation de 11 personnes du dojo de karaté de St Anaclet s'envolait, en compagnie de leur Sensei René Lanteigne pour un passage de ceinture au Japon. Robby Gagné ainsi qu'Annie-France Guay y ont obtenu leur ceinture noire première dan alors que Myrna Morris, Joanie Binette et Anne Pichette y recevaient leur



ceinture noire deuxième dan. C'est donc avec beaucoup de fierté que ces cinq Sempai Rimouskois et leur Sensei reviennent au Québec avec la tête remplie de souvenirs et de nouveaux enseignements. Ils ont d'ailleurs pu y rencontrer le Shihan Kimura 6^e dan qui sera présent à St-Anaclet le 1^{er} juin 2017 pour un entraînement et au camp de Karaté organisé par Sensei René Lanteigne qui se déroulera les 2-3 et 4 juin prochain à Pohénégamook.

PROJET DE SKATEPARC

Collecte de bouteilles vides

Pour aider au financement du projet de skateparc qu'un groupe de jeunes veut réaliser à l'été 2017 sur le terrain de la patinoire, une collecte de bouteilles vides aura lieu le samedi 22 avril prochain de 9 h à 12 h dans les rues de St-Anaclet.

Si vous prévoyez être absent, mais désirez nous aider, vous pouvez laisser les bouteilles dehors dans un endroit visible ou venir les porter directement à la Mairie au 318, rue Principale Ouest pendant cette période.

Cette activité va permettre aux jeunes intéressés par ce projet de collaborer à leur façon à sa réalisation. Toutes les bouteilles consignées seront acceptées. Nous acceptons aussi les dons en argent. Merci de votre soutien.

DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».

Début d'emploi : Fin-avril Durée : 10 à 30 jours

Salaire horaire 2017 : 19,76 \$

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

adresse courriel : pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca , ou

adresse postale : 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0.

Le formulaire « Offre de service abrégé » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418 739-4819 poste 221

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 5 et 12 décembre 2016, du 9 janvier et du 6 février 2017

Le secrétaire-trésorier dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des élus municipaux aux archives.

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 453-2016 fixant le budget 2017 sera proposée.

Les élus municipaux adoptent le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017. (Rés. 2016-12-136)

Les élus municipaux présentent une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques pour une modification du système d'aération de l'étang numéro 1 à la station de traitement des eaux usées. (Rés. 2016-12-137)

Les élus municipaux mandatent la firme Assaini Conseil afin de préparer une lettre d'attestation concernant la conformité des travaux à l'étang numéro 1 à la station de traitement des eaux usées. (Rés. 2016-12-138)

Les élus municipaux demandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de réviser la décision pour le déplacement du pont couvert. (Rés. 2016-12-139)

Les élus municipaux confirment au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que les débits mètres seront changés au printemps 2017 afin de répondre aux normes gouvernementales. (Rés. 2016-12-140)

Les élus municipaux confirment une contribution financière aux Jardins du Mondrain concernant l'installation d'une enseigne à l'entrée du site. (Rés. 2016-12-141)

Les élus municipaux autorisent monsieur Yve Rouleau à faire des demandes de mandats au nom de la municipalité pour la réalisation d'un skateparc. (Rés. 2016-12-142)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture de l'entreprise Rénovation Daniel Ruest inc pour des travaux de réparation au Centre communautaire. (Rés. 2016-12-143)

Les élus municipaux autorisent de verser la retenue à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée pour les travaux des rues Duchesne et de l'Essor. (Rés. 2016-12-144)

Les élus municipaux demandent au gouvernement de surseoir à la modification de la fiscalité du secteur agricole. (Rés. 2016-12-145)

Les élus municipaux adoptent le règlement 453-2016 fixant le budget 2017. (Rés. 2016-12-146)

Les élus municipaux confirment l'adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives et confie à celle-ci le processus menant à l'adjudication d'un contrat. (Rés. 2017-01-04)

Les élus municipaux approuvent les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet. (Rés. 2017-01-05)

Monsieur le maire explique le projet de règlement concernant la citation du pont couvert à titre de bien patrimonial.

Monsieur David Leblanc présente la demande de dérogation mineure du 10, rue Principale Est.

Monsieur David Leblanc présente la demande de dérogation mineure du 47, rue Julien.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 10, rue Principale Est. (Rés. 2017-01-06)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 47, rue Julien. (Rés. 2017-01-07)

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement déterminant un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sera proposée à une prochaine réunion.

Les élus municipaux annulent les frais d'adhésion à la bibliothèque municipale. (Rés. 2017-02-11)

Les élus municipaux confirment que la municipalité participera au programme Changez d'air 2.0 et ce, pour les trois prochaines années. Elle s'engage à défrayer un montant de 150 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil jusqu'à concurrence de 10 par année. (Rés. 2017-02-12)

Les élus municipaux appuient le regroupement pour un Québec en santé. (Rés. 2017-02-13)

Les élus municipaux adoptent le règlement 452-2016 concernant la citation du pont couvert comme bien patrimonial. (Rés. 2017-02-14)

Les élus municipaux consentent de verser une aide financière de 3 000 \$ pour une étude de faisabilité pour la transformation de l'église à la condition que d'autres partenaires soient parties prenantes du projet. (Rés. 2017-02-15)

Les élus municipaux autorisent le maire et le directeur général à signer la convention collective des employés municipaux. La convention est d'une durée de 5 ans, soit de janvier 2016 à décembre 2020. (Rés. 2017-02-16)

À offrir ou à partager pour Pâques !

Faites équipe avec nous pour la campagne de financement de Pâques avec les coffrets cadeaux de fromages de l'Abbaye de-Saint-Benoit-du-Lac afin de recueillir des fonds pour les sorties éducatives et le réaménagement de le cour extérieure du CPE.

Réservez rapidement votre coffret Délice au coût de 30 \$ par courriel : cpesoleils@globetrotter.net ou par téléphone au : 418 723-4977

Votre coffret sera disponible au CPE dans la semaine du 3 avril 2017 .



COFFRET DÉLICE

- Mont Saint-Benoît 200 g
- Fontina 200 g
- Frère Jacques 200 g
- Le Moine 200 g
- Saint-Augustin 200 g



- **Bibliothèque Roger-Fournier**
1^{er} mars : Rencontre-Auteur 19 h Nelson Joubert. **Du 5 au 11 mars** : Venez découvrir Les origines et les différents carnivals dans le monde (prix à gagner). **21 mars** : Rencontre-Auteur 19 h Réjean Pigeon. **28 mars**: Soirée vidéo documentaire 19 h (Thématique à confirmer). Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque 418 723-1747 ou 418 750-7217
- **Club des 50 ans et plus**
 Assemblée générale annuelle le jeudi 16 mars à 19 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent Information : Jean-Marie Bouillon, 418 724-4822

MERCI AU CLUB DE TIR BSL

Le club de tir du Bas-St-Laurent et ses membres ont fait bien des heureux en janvier dernier en offrant à nos jeunes hockeyeurs anaclois qui évoluent au sein de la ligue de hockey inter-municipale, un superbe cadeau. En effet le club de tir a offert un très généreux don de 2 600\$ à nos équipes de St-Anaclet qui ont fait l'acquisition d'équipement de gardien de but ainsi que d'ensembles chandails et bas de hockey pour toutes nos équipes. C'est avec grande fierté que nos atomes posent avec le président du club de tir monsieur François Perreault et Alain Tremblay entraîneur.



MERCI BEAUCOUP DE LA PART DE NOS JEUNES.

COMPTES DE TAXES

COMPTES DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 9 mars, la deuxième au 8 juin alors que la troisième est arrêlée au 7 septembre 2017.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèques postdatés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois(3) chèques postdatés représente la meilleure solution.

Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. NOUS N'AVONS PAS LE SERVICE INTERAC.

Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

CARNAVAL DE SAINT-ANACLET



La 50^e édition du Carnaval se tiendra du **3 au 12 mars inclusivement**.

Nous vous invitons à allumer vos décorations de Noël afin d'illuminer nos rues.

Ne pas oublier le défilé qui se tiendra dans les rues de la municipalité le vendredi 3 mars avec un méga feu d'artifice au Centre communautaire.

AFEAS

Journée internationale des femmes.

Le souper et la soirée soulignant cette importante journée se tiendront le 9 mars 2017 au Centre Communautaire dès 17 h.

Sous le thème **Une Journée en santé**, Kiosques et soirée mettant en vedette des TALENTS D'ICI.

Billet : 20 \$

Réservez dès maintenant.

Infos : Yolande Horth 418 724-0409 ; Raymonde Vandal 418 723-4125 ; Jeannine Marquis 418 724-9894

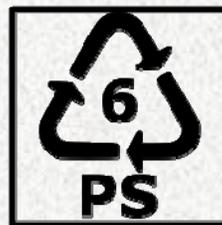
LE PLASTIQUE 6 RECYCLÉ DANS NOTRE MRC



Bonne nouvelle, le plastique 6 rigide est maintenant accepté dans votre bac bleu! Avec cette nouveauté, tous les plastiques sont maintenant recyclables, à l'exception du styromousse.

Exemples de plastique 6 rigide :

- Contenants pour portions individuelles de yogourt;
- Couvercles de verres à café pour emporter;
- Contenants à dôme transparent pour prêt-à-manger;
- Assiettes, bols et ustensiles à usage unique.



Gaudreau Environnement s'assurera que tous les contenants de plastique 6 récupérés soient transformés en mobilier extérieur par le manufacturier québécois Re-Plast.

Pour assurer la qualité des matières recyclées, on recommande de rincer les contenants souillés et de séparer les différentes matières d'un même contenant (ex : les couvercles doivent être séparés des verres à café).

Pour plus d'informations sur les matières acceptées dans vos bacs, consultez la ligne INFO-BAC au 418 725-2222.

Catherine Denis
Coordonnatrice en environnement
MRC de Rimouski-Neigette

environnement@mrc-rn.ca
418 724-5154 poste 221